

Décision n° 19-066

relative à la composition du conseil des études et de la vie étudiante de l'École normale supérieure de Lyon

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret modifié n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la proclamation des résultats électoraux du 12 juin 2019 ;

Décide

Article 1. Composition

La composition du conseil des études et de la vie étudiante de l'ENS de Lyon est fixée comme suit :

- **Membres nommés par le Président de l'ENS de Lyon en qualité de personnalités extérieures :**

Christian CHAZAL (Directeur du CROUS de l'académie de Lyon)

Suppléante : Stéphanie THOMAS

Catherine LAFORET (Conseillère régionale – Région Auvergne-Rhône-Alpes)

Suppléant : siège vacant

- **Membres désignés par le conseil d'administration représentant les élus au conseil d'administration :**

Collège des « professeurs des universités et assimilés » :

Christine DETREZ

Modalités de recours contre la présente décision : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon.

Collège des « autres personnels d'enseignement et de recherche dont les personnels scientifiques des bibliothèques » :

Sylvain JOUBAUD

Collège des « élèves et étudiants » :

Rémy CERDA

Lena PAMBOUTZOGLOU

- **Membre élu en qualité de représentant des étudiants élus au sein des classes préparatoires à l'enseignement supérieur :**

Charlotte BARDET

- **Membres élus en qualité de représentants des personnels de l'ENS de Lyon :**

Collège des « professeurs des universités et assimilés » :

Jean-Claude SIKORAV

Collège des « autres personnels d'enseignement et de recherche dont les personnels scientifiques des bibliothèques » :

Richard NEMETH

Collège des « élèves et étudiants » :

- Alice AL-ASMAR
- Benoit AUCLAIR
- Simon FERNANDEZ
- Jonathan LALIEU
- Morgan LE CALVEZ
- Marine LO IACONO

Collège des « personnels BIATSS » :

Benoît CAPITAINE

Article 2. Durée

La présente décision entre en vigueur dès la date de signature. Elle abroge, à la même date, la décision n° 19-029 relative à la composition du conseil des études et de la vie étudiante de l'ENS de Lyon.

La présente décision produit ses effets jusqu'au terme du mandat des membres du conseil.

Article 3. Exécution

Le Directeur général des services de l'École normale supérieure de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 9 juillet 2019,

Le Président de l'ENS de Lyon,

Jean-François PINTON

Original :

- Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication :

- Diffusion sur le site internet, rubrique « l'École > Nous connaître > Organisation > Décisions du Président 2019 »

